

CONCOURS SCOLAIRE DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE L'EAU, ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la politique de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD), le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille invite tous les établissements à participer au concours académique EDD 2012.

Les enseignants ont la possibilité d'initier des projets pédagogiques qui peuvent s'appuyer sur le travail réalisé dans toutes les disciplines. Il s'agit de sensibiliser les élèves à une approche des problèmes de l'eau dans la perspective d'un développement durable par des pratiques concrètes, attractives. Fondées sur le volontariat, ces actions éducatives peuvent revêtir des formes variées (ateliers, projets, expositions...) et s'inscrire sur l'année scolaire 2011-2012.

Par ailleurs, le Recteur et le groupe académique chargé de l'éducation au développement durable souhaitent que les personnels de direction profitent de ce concours pour marquer l'implication de leur établissement dans le 6^e *Forum mondial de l'eau* qui aura lieu du 12 au 17 mars 2012, à Marseille. Une rubrique spécifique sera mise en place sur le site académique EDD afin de permettre aux enseignants du primaire et du secondaire de mutualiser leurs idées, leurs compétences et leurs ressources.

ARTICLE 1

Conformément aux conditions de participation à des concours scolaires définies par le ministère de l'Éducation nationale (<http://eduscol.education.fr/cid48580/concours-scolaires%A0-dispositions-en-vigueur-extraits.html>) et dans le respect des recommandations parues dans le *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* n° 36 du 7 octobre 2004, un **concours scolaire** est organisé par le groupe académique chargé de l'éducation au développement durable.

ARTICLE 2

Le concours **est ouvert à tous les élèves** des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel de l'académie d'Aix-Marseille. Les chefs d'établissement et les directeurs d'écoles (s/c de l'EN de circonscription) devront inscrire leur établissement **avant le 20 décembre 2011**, en utilisant le formulaire mis en ligne sur le site académique EDD (<http://www.eedd.ac-aix-marseille.fr/>).

ARTICLE 3

Les participants devront présenter une expérience ou une action — réalisée ou en cours de réalisation — qui permettra d'identifier les problèmes — difficultés d'approvisionnement, menaces sur les milieux, conflits entre usagers, inquiétudes suscitées par les aménagements, etc. — et les solutions économiques, sociales et environnementales que mettent en œuvre les sociétés pour promouvoir un accès équitable à l'eau. **Le jury académique sera sensible aux projets qui témoigneront d'une expérience ou d'une action locale.** Chaque production devra être accompagnée d'un bilan qui permettra d'apprécier le recul et l'esprit critique des participants.

ARTICLE 4

La plus grande liberté est laissée aux candidats quant au choix du support : récit illustré, diaporama, production audiovisuelle, etc. Les productions réalisées par les candidats pourront trouver un premier moment d'expression — sous forme d'expositions dans l'établissement — lors de la semaine 6^e *Forum mondial de l'eau* qui aura lieu du 12 au 17 mars 2012.

ARTICLE 5

Les travaux réalisés par les élèves sous la conduite de leurs professeurs du premier ou du second degré devront prendre la forme d'un dossier de présentation. Celui-ci, validé par l'établissement, sera transmis **sous forme numérique** à l'adresse qui leur sera par la suite indiquée avant le 20 avril 2012, délai de rigueur. Le jury académique se réunira dans la première quinzaine de juin et sélectionnera les meilleures réalisations pour la remise des prix à la fin du mois de juin 2012.

ARTICLE 6

L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.